Association des Professeurs d'Education Musicale
Http//apemu.free.fr

N° 200 !

SOMMAIRE

Editorial 5

Vie de l'association

Courrier.....6
200 questions.....7
Compte rendu local.....15
Rapport Moral.....26

Pédagogie

La musique corse..... 11

Informations diverses

Bulletin d'adhésion, bon de commande 16
Publications de l'APEMu 18

ASSOCIATION DES **P**ROFESSEURS D'**E**DUCATION **MU**SICALE

Siège social : 6 Impasse Dubet 33700 Mérignac
http://apemu.free.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maïté AUBRUN, Yolande BARBIER, Catherine BAUDY, Martine BERTIER-WOLFROM, Mireille CHOVET, Isabelle BOUGAULT, Etienne GEGOULT, Anne-Françoise GARNY, Renata HARBULOT, Martine HONORAT, Claude LAPORTE, Béatrice LARA BELIOT, Anne LEMARCHAND, François LONDEIX, Thibaut PLANTEVIN, Fernando SEGUI, Hélène WAGNER

BUREAU

présidente
Yolande BARBIER
6 Impasse Dubet
33700 Mérignac
06 13 43 92 25
barbier.yoli@free.fr

vice-président
Fernando SEGUI
24 place des Hirondelles
69140 Rillieux-la-pape
06 63 61 99 58
fernando.segui@wanadoo.fr

vice-président
Etienne GEGOUT
18 route de Voirincourt
54280 Seichamps
03 83 21 88 21
e.gegout@ac-nancy-metz.fr

trésorière
Martine BERTIER-WOLFROM
12 rue Barral de Montferrat
38100 Grenoble
04 76 47 92 17
ma.berwol@free.fr

trésorière-adjointe
Catherine BAUDY
12 allée François-Villon
33510 Andernos-les-bains
05 56 26 25 86
catherine.baudy@wanadoo.fr

secrétaire
Renata HARBULOT
3 allée de la Source
21000 Dijon
03 80 41 31 40
renata.harbulot@orange.fr

secrétaire-adjointe
Claude LAPORTE
10 Boulevard Léon-Malfrey
63000 Clermont-Ferrand
laporte.claude@libertysurf.fr

Mise en page du bulletin

Dominique TERRY
23, rue du Rhône
69360 Solaize
04 78 02 40 79
dominique.terry@wannadoo.fr

Mise en page du bulletin

Nicolas ROBIN
42, rue Diderot
01100 Oyonnax

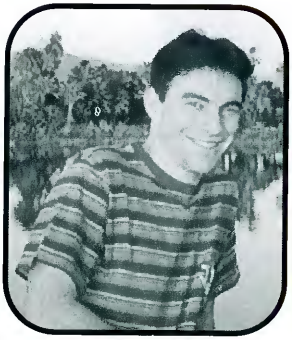

Responsable du site

Thibaut PLANTEVIN
901 petite route de Carpentras
84210 Pernes-les-fontaines
06 18 01 27 03

EDITORIAL DE LA PRESIDENTE

Chers collègues, bonjour à tous

Noël approche, période de fêtes et de réjouissances ! Cet éditorial ouvre le n° 200 de notre bulletin ! 200 bulletins, c'est comme un anniversaire, comme une fête. Alors permettez moi, en votre nom à tous, de féliciter tous ceux qui ont contribué au dynamisme et à la vie de l'association dont ses publications en sont le reflet.

Je souhaite la bienvenue à Nicolas Robin qui vient prêter main forte à Dominique Thierry pour la publication du bulletin, et je tiens à remercier tous ceux et celles qui les ont précédés dans cette lourde tâche. C'est un travail particulier que de collecter et mettre en page des articles afin de nourrir quatre bulletins par an et de les publier. Tous l'ont fait avec conviction et professionnalisme et ce bénévolement, je tenais à le souligner. Merci à tous !

Lors de ce n°200, l'Apemu a collecté 200 questions que vous vous posez sur l'éducation musicale. Dans les trois précédents éditoriaux, vous avez sans doute remarqué que je me pose toujours beaucoup de questions sur le devenir de notre discipline et notre place dans l'éducation artistique et culturelle. L'entretien du 4 octobre au ministère avec Marc Schérringham, conseiller de Xavier Darcos me pousse à rester toujours vigilante. Je vous propose un bref compte rendu de mes inquiétudes et les réponses du ministère dans mon rapport moral qui est publié dans ce bulletin. Nous ne connaissons toujours pas le nombre de postes au Capes pour l'année 2008, ce nombre avait été déjà réduit presque de moitié , une nouvelle réduction est prévisible cette année mais de combien de postes ?

Alors restons sereins, actifs et mobilisés ! Faisons rayonner autour de nous notre matière avec la conviction qui est la nôtre !

Une consultation a lieu sur le métier d'enseignant et nous nous sommes retrouvés attaqués, humiliés par M Allègre lors des entretiens de la commission Pochard . L'Apemu a réagi, répondu à M Allègre et M Pochard à travers un courrier envoyé au Conseiller d'Etat, courrier publié dans ce bulletin.

C'est pour que de tels propos n'aient plus lieu d'être qu'il faut nous investir ! Tous d'abord dans notre place au sein du socle commun des compétences en réagissant auprès de vos délégués départementaux, par mail à mon attention si vous le désirez, par l'intermédiaire du bulletin, aux grilles de référence qui vont servir de base à l'évaluation du socle commun des compétences, vous les trouverez sur le site d'Eduscol à « culture humaniste », ce n'est qu'un document en cours d'élaboration, alors participons !

Personnellement, je trouve que nous cantonner à la culture humaniste est réducteur, car les compétences que requiert l'éducation musicale se retrouvent dans chacun des piliers du socle !

Les nouveaux programmes sont en cours d'élaboration avec une application à la rentrée 2009, notre inspecteur général nous a assuré que l'Apemu serait consulté en 2008 sur ce sujet.

L'Apemu, c'est aussi une force de proposition sur l'enseignement de l'éducation musicale, sa place et son devenir ! Vous êtes tous concernés, alors à vos plumes !

Bonnes fêtes à tous !

La présidente
Yolande Barbier-Cérésuéla

Courrier

Mérignac, le 9 novembre 2007

Association des Professeurs d'Education Musicale
http://apemu.free.fr
Yolande Barbier
6 impasse Dubet 33700 Mérignac
barbier.yoli@free.fr

à l'attention de M Pochard
Conseiller d'Etat
1 place du Palais Royal
75100 PARIS

Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'ai été très étonnée, surprise, déroutée par les propos de M Allègre lors de son audition à la commission sur le métier d'enseignant et ce tant du point de vue de la forme que du fond.

Lors de son exposé oral, M Allègre est passé sans transitions des régimes spéciaux, au nombre de copies d'un professeur de français, à la difficulté d'enseigner le français ou les « maths » dans certains quartiers.... Autant de sujets qui mériteraient une analyse complète, rigoureuse, sérieuse et documentée.

Sur le fond, ses propos sur les professeurs de « musique » m'ont heurtée. En effet, comment peut il comparer des missions qui prennent des formes différentes mais qui vont dans le même sens : former les citoyens de demain. Allons plus loin, je suis professeur d'éducation musicale et chant choral, au même titre que tous mes collègues j'ai une charge horaire qui s'élève à 18 heures devant élèves. Avec une moyenne de 25 élèves par classe, je vois toutes les semaines 450 élèves que j'évalue à l'oral et à l'écrit. Je leur fais travailler leur voix, je tisse des liens avec d'autres disciplines, je contribue à la construction d'un vocabulaire précis, je m'attache à travailler l'importance du collectif, à développer l'écoute entre les élèves, l'importance de la précision dans la reproduction de sons etc... Tout ceci, je ne le fais pas pour former des musiciens professionnels mais encore une fois, les citoyens de demain, éclairés, capables de faire des choix de vie, d'être ouverts sur le monde et les autres. Au même titre que toute autre discipline, je contribue à l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun.

Comme vous le voyez, les professeurs d'éducation musicale et chant choral, comme tous les enseignants de toutes les disciplines ne se résument à un nombre de copies à corriger. Ils contribuent tous à la formation des élèves et ils partagent les difficultés rencontrées avec tous leurs collègues. Tous les jours ils oeuvrent partout sur le territoire pour que tous les enfants aient accès à une culture musicale et à une plus grande ouverture sur le monde. Cette mission n'est pas vaine et nous en mesurons les effets au quotidien même dans les établissements les plus difficiles.

Je suis véritablement étonnée, choquée et humiliée par les propos de M Allègre. Cette méconnaissance de la réalité du terrain, son apparent manque de rigueur et son manque de connaissance des dossiers sont d'autant plus surprenants que M Allègre a été Ministre de l'Education Nationale.

Aussi, et pour toutes ces raisons, je ne comprends pas M Pochard que vous puissiez faire crédit dans une commission aussi sérieuse que la votre, à de tels propos sur les enseignants d'éducation musicale qui réalisent auprès des élèves un travail remarquable qui dépasse bien souvent le nombre d'heures statutaires. Nous sommes présents sur tous les terrains, tous les jours, auprès des jeunes les plus démunis, les plus difficiles, fidèles au poste et toujours motivés par les missions qui sont les nôtres.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Yolande Barbier
Présidente de l'Apemu

200 questions en vrac...

Pour le 200ème numéro de la revue de l'APEMU, il était facile de jouer avec les chiffres et de proposer des articles inspirés de notre numérologie « apemuèsque » : les 200 abonnés les plus anciens..., les 200 articles de la revue les plus réclamés ou encore, 200 idées pour faire découvrir la musique à nos élèves ou pour obtenir une juste rémunération de notre temps passé à chercher des idées...

Lors de l'AG de Rouen, un certains nombres de questions ont émergé autour de sujets nouveaux, porteurs à la fois d'inquiétudes et d'espoir sur l'avenir : le socle commun, les heures de chorale, la pérennité de l'enseignement en collège, la transformation de l'enseignement en lycée, les nouveaux programmes...

Ce sont ses questions que nous avons demandé d'élaborer à nos adhérents et, plus largement, à tous les professeurs d'éducation musicale en collège et lycée.

Le résultat est à lire confortablement installé dans un endroit douillet et calme, avec une boîte de chocolats offerts pour les fêtes à proximité (à titre de stimulant...ou de calmant, selon les sujets abordés).

A travers des questions souvent redondantes mais toujours présentées de façon différentes, les professeurs y parlent tout simplement de leur métier, de façon légère et comique, ou avec plus de profondeur et de mélancolie et sont prêts à affronter un avenir musical souriant ou plus morose.

Tant que les professeurs d'éducation musicale et chant choral se poseront des questions sur ce qu'ils font et sur leur avenir, il y aura de l'espoir !

Bonne lecture, Dominique Terry

- Comment faire cours décemment en collège à une classe de 31 élèves ?
- Comment opérer la nécessaire refonte de l'enseignement musical au lycée ?
- Finirons-nous G.A. (gentils animateurs) en M.J.C ?
- Aimez-vous les mirabelles ?
- Faudra-t-il donner des cours de danse électro-hyper-tonico (tectonic) avec un lumbago à nos jeunes ado toujours plus dynamiques (dynamic) quand nous serons toujours plus loin de la retraite avec un âge de plus en plus canonique (canonic) ?
- A quoi sert le cours d'Education Musicale ? (question d'élève)
- La dégradation générale du fonctionnement des remplacements en musique comme dans toutes les matières, ne va-t-elle pas fragiliser encore plus notre discipline ?
- Comment se présente le brevet pour l'éducation musicale ?
- Le brevet consistera-t-il en une épreuve écrite pour les élèves qui la choisiront ?
- Va t'on vers l'option musique en 3ème ?
- Peut-on brûler une flûte sans polluer l'atmosphère ?
- Il n'y a plus d'heures pour la chorale, surtout quand on assure déjà les 18 h. Que peut-on répondre à ça ?
- C'est pour quand la musique obligatoire au lycée ?
- C'est pour quand la possibilité de prendre la spécialité musique quelle que soit la filière? (S, SES ou autres...)
- Depuis quand la musique n'a aucun rapport avec les mathématiques ?
- A quand de vraies salles de spectacle dans les établissements ?
- Quand seront-nous considérés d'égal à égal par l'ensemble de nos collègues ?
- L'informatique musicale peut-elle être une réelle pratique ?
- Plus de pratique instrumentale dans le cours, est-ce possible ?
- Faut-il vraiment interdire la flûte à bec ?
- J'ai l'impression qu'on demande de plus en plus au prof de musique d'être un ANIMATEUR MUSICAL dans son établissement plutôt qu'un enseignant et je me demande si à l'avenir on ne délaissera pas la culture musicale nécessaire à la formation du goût de chaque adolescent, voir si on ne délaissera carrément certains élèves peu doués pour la musique.
- Les concours de recrutement des enseignants du secondaire (capes externe agrégation externe) d'une manière générale et en particulier ceux concernant les deux disciplines artistiques obligatoires, sont-ils toujours maintenus dans leur forme actuelle dans les dix prochaines années à venir ? Y a t-il des projets ministériels à ce sujet ?
- Y aura t-il encore longtemps de la chorale dans les établissements ?

200 questions en vrac...

- N'y a t'il pas nécessité de rendre obligatoire l'intervention hebdomadaire d'une personne qualifié (intervenant diplômé CFMI) à tous les niveaux de l'Ecole Primaire et dans toutes les écoles primaires ou de généraliser cette pratique qui reste marginale sur un plan national ?
- A quand des locaux spacieux et équipés (MAO, instrumentarium à demeure) et dignes de ce nom pour la pratique de l'Education Musicale ? Ne faut-il pas imposer des normes dignes de ce nom pour les futurs Collèges (70m2 + 8 pour un dépôt actuellement ce qui est certes déjà fort honorable mais peut-être un peu juste compte tenu de nos équipements et activités) avec les réservations pour les branchements électriques et informatiques (vidéo-projecteur, micro central en particulier...)?
- Quel sera l'avenir des ateliers ?
- Quelles seront les nouvelles approches pédagogiques en éducation musicale dans quelques années ?
- Sera-t 'il possible de rapper à 75 ans ?
- Va-t-on vers une fusion de différentes matières ou au contraire vers une spécialisation dans chaque discipline ?
- Peut-on prévoir une éducation musicale commune à toute l'Europe ?
- Y aura-t-il « mondialisation » de l'éducation musicale ?
- Quelle est la place actuelle des musiques traditionnelles dans notre enseignement ?
- Comment conjuguer diversité musicale et qualité de l'enseignement ?
- Les « méthodes » pédagogiques anciennes (Dalcroze, Kodaly, Willems,...) sont-elles maintenant inadaptées ?
- Pourquoi le son « descend » quand la sirène de l'ambulance s'éloigne ?
- Va-t-on vers plus de pratique ou au contraire vers le retour de l'histoire de la musique ?
- Peut-on chauffer un collège avec les flûtes des élèves ?
- Quelle différence y a-t-il entre un objectif et une compétence ?
- Claude Allègre connaît-il toutes les chansons de Brassens ?
- Aimez-vous les macarons ?
- Pourquoi de moins en moins de postes aux concours ?
- Pourquoi si peu de stages ?
- Comme dans beaucoup de pays, le développement de la seule pratique instrumentale ne serait-elle pas regrettable ?
- Les groupes, c'est pour quand dans notre discipline ?
- Pourquoi ne pas avoir des professeurs conseils qui secondent les IPR ?
- Pourquoi n'aurions-nous pas une épreuve commune au brevet ?
- A quand le soutien en éducation musicale ?
- Sommes-nous professeurs d'éducation musicale ou professeurs de musique ?
- Pourquoi les heures de chorale sont-elles rémunérées différemment suivant les académies ?
- A quand un accord pour passer des extraits de DVD à usage pédagogique ?
- La chorale a-t-elle un avantage à faire partie du F.S.E. du collège ?
- Ne faudrait-il pas mettre plus de moyens et d'énergie sur la formation initiale et continue dans notre discipline ?
- Les musiques des adolescents peuvent-elles servir de supports pour le cours d'éducation musicale ?
- Quels seront les liens futurs entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la culture ?
- la mesure à ? est-elle une mesure ternaire ?
- Devra-t-on faire lire la lettre à Elise à tous les élèves de terminale avant de les interroger au bac ? (en hommage aux nombreux cours de musique et chorales défunts)
- La musique, est-ce que c'est du silence qui se met à parler ou de la parole qui se tait ?
- Sur le visage écoutant un morceau en solitaire, on voit parfois passer une onde. Vient-elle de la musique, des pensées, ou des deux flirtant ensemble ?
- Que danse-t-on quand on danse ? Pour quoi chante-t-on quand on chante ? Que dit-on quand on se tait?
- L'oiseau qui chante a-t-il besoin qu'on l'écoute ?
- Va-t-on interdire l'instrumental (flûte, clavier, percussions) ou le laisser à la discrétion de l'enseignant, à son contexte, son histoire, son établissement ?
- Qu'en est-il de l'intégration des élèves à handicaps divers dans les cours d'éducation musicale ?
- Pourrons-nous bénéficier de formations sur le développement psychomoteur des enfants dans le cadre de l'intégration des élèves handicapés dans les UPI ?
- Comment informer efficacement les collègues de collèges des orientations musicales possibles en lycée?

200 questions en vrac...

- Comment faire en sorte que tous les talents musicaux développés en collège ne se perdent pas définitivement après le brevet ?

- Comment faire comprendre que la musique est facteur d'épanouissement, qu'elle fonde une personnalité et qu'elle est autant formatrice à ce titre en lycée que des "options de prestige" donnant de fausses assurances ?

- Pourquoi mettre en concurrence l'Education Musicale et la littérature de jeunesse au CRPE?

- Pourquoi le nombre d'heures d'enseignement de musique pour les PE1 et les PE2 diminue-t-il d'année en année?

- Quand aurons-nous de réels textes officiels qui officialiseront nos 2 heures de chorale intégrées à notre emploi du temps?

- Pourquoi un élève de terminale n'a-t-il pas le droit de prendre 2 options artistiques au BAC ?

- Quand l'option musique de la seconde à la terminale existera-t elle dans tous les lycées de France?

- Quand aurons-nous enfin la certitude de ne jamais passer optionnel en collège ?

- L'éducation musicale n'est-elle pas une matière transversale par essence parce qu'elle met en connexion toutes les mémoires ?

- Les non spécialistes ont-ils une réelle conscience de ce qu'est devenu la tâche d'un professeur d'éducation musicale en ce début de 21ème siècle?

- Où se trouve la place Stanislas ?

- Afin de créer avec les nouvelles technologies, aurons-nous tous un jour des salles équipées d'un ordinateur pour un ou deux élèves ?

- A l'heure de la mondialisation, pouvons-nous contribuer à la sauvegarde de l'identité culturelle (musicale) des différentes régions du monde ?

- Pourquoi ne pratiquerions-nous pas, à la manière des oenologues, des "dégustations" de sons avec le vocabulaire des techniciens ou ingénieurs du son ?

- Après avoir vu les vidéos assassines des "Allegre" & co, Après avoir lu des "torchons" de représentants de je ne sais quelle autorité bien pensante, (qui doivent régler des comptes avec leur petite enfance), Après avoir appris la diminution des capes et agrégations en éducation musicale et chant choral, Après avoir étudié les documents du socle commun, Après avoir relu les directives du futur Diplôme National du Brevet qui permet de choisir la musique parmi 6 disciplines (donc de ne pas nous choisir et de nous mettre en concurrence !), Après avoir fait point sur la situation des fonctionnaires en général et sur la situation sociale du coin, Après avoir ressenti l'hostilité de certains collègues d'autres disciplines qui eux n'ont pas eut l'heure d'IDD que le principal m'octroie pour consolider un poste qui se partage sur 3 établissements, Après avoir entendu des bruits sur la mutation de notre beau métier, Après avoir vu s'envoler l'option musique faute de moyen en seconde, Après avoir réfléchi à la notion de rentabilité que nous rappelle la LOLFT, Après avoir chanté les louages et la force de travail qu'il faut à nos créateurs universels et m'entendre en retour "çà coûte rien je l'ai téléchargé sur internet", Après avoir expérimenté les méthodes informatico-cédéromique du « apprenez la musique sans peine et avec intérêt» ... Je peux dire que la situation me parait délicate.

Mais quelles questions poser ? je ne suis que fonctionnaire !

- La propagande est plus forte que tous nos arguments pédagogiques ! Et comment mettre en balance les sourires de nos têtes blondes qui ressentent enfin une émotion à l'écoute d'autre chose que ce qu'on veut bien leur faire acheter et la rentabilité... Il faut faire de nos enfants, des citoyens et en filigrane de bons consommateurs qui sauront utiliser le net (B2i oblige !) pour consommer sans trop réfléchir... La patience et la rigueur sont-elles encore des valeurs à la mode alors que la "zapette" est si facile?

- La salle d'éducation musicale se doit d'être à la pointe du progrès (ordinateur, vidéo projecteur, synthétiseurs...) oui mais c'est beaucoup d'investissement pour une heure par élève !!!!!

- Professeur principal en classe de 3ème depuis un certain temps, je sais que la note de "musique" ne pèse pas lourd et même dans certain cas elle ne pèse rien. La note de vie scolaire, elle, elle compte ! L'art pour l'art, c'est parfait mais pas pour tout le monde et pas avec l'argent du contribuable.

- J'adore mon métier et je n'ai pas très envie ni d'en changer ni de le perdre mais ...il faut continuer, continuer et argumenter encore et encore. Quid de notre contrat avec l'éducation nationale ? Devrons nous changer de statut ? Devrons nous enseigner dans des écoles de musique ? Qu'en est-il des programmes ? Doit-on présenter des projets au principaux pour avoir du travail ? Doit-on malgré les concerts prouver nos compétences ? Pourquoi un professeur de SVT, de mathématiques ou de français peut-il passer une bivalence en musique et que moi je ne peux pas ? mon capes serait-il moindre ?

200 questions en vrac...

- Quelle différence y a-t-il entre forme et structure… ?
- Nous prépare t'on de nouveaux programmes ?
- Notre ministère augmentera-t-il notre quota horaire par rapport aux autres matières en suivant la déclaration (scandaleuse) et la recommandation de Claude Allègre concernant l'Education Musicale lors de son intervention devant la commission Pochard ?
- Quand nos interventions dans un deuxième établissement type lycée seront-elles prises en compte dans notre notation administrative au pro rata des heures effectuées (ce qui ne semble pas le cas) ?
- Les prochaines oeuvres au programme du Bac musique et option musique continueront-elles à solliciter pour une partie d'entre elles les musiques de style actuels (jazz, rock, musique de film et pourquoi pas variété, rap, techno etc...)
- Quelle musique écoutait Stanislas Leszczynski ?
- l'Education musicale va-t-elle rester une discipline obligatoire pour tous les élèves de collège ?
- La mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif après 16 h ne risque-t-elle pas de reléguer dans un premier temps les chorales et les ateliers dans le cadre de l'accompagnement éducatif, donc dans le hors temps scolaire ?
- Peut-on installer un silencieux sur une flûte à bec ?
- Les livrets de compétences actuellement en expérimentation dans certains établissement ne comportent pas de référence aux pratiques artistiques, ni aux contenus d'enseignement spécifiques à l'éducation musicale, alors que d'autres disciplines s'y retrouvent mieux en terme de contenus disciplinaires. Cela ne risque-t-il pas de minorer encore la place de l'éducation musicale dans le système scolaire ?
- M. Darcos a déclaré que les élèves de collège avaient trop d'heures de cours. Par ailleurs plus de 11000 suppressions de postes sont annoncées alors que des millions d'Euros sont distribués pour la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif. Dans ce contexte, on peut craindre un transfert de missions. Les enseignements artistiques ne risquent-ils pas d'être supprimés, et proposés aux élèves volontaires dans le cadre de l'accompagnement éducatif ?
- Courrons nous le risque de disparaître au profit d'artistes engagés par des prestataires de service ou appartenant à à des structures partenaires (compagnies, théâtres ....) ?
- Est-ce que l'on continuera à chanter?
- Le B2i est-il plus "fondamental" que la notion de justesse pour l'avenir de nos enfants?
- Platon saurait-il défendre la musique comme une loi morale au XXIème siècle ?
- Est-il nécessaire de justifier les Arts comme utiles dans notre enseignement et leur donner un débouché économique pour continuer à dispenser cet enseignement ?
- Pourquoi ignorer la place de la diffusion musicale et des métiers de la musique dans les filières de l'orientation ?
- Serons-nous remplacé par des vacataires sans garder le principe d'un enseignement harmonieux au niveau national ?
- Quels sont les choix de nos confrères en Europe et quels programmes ont-ils ?
- Que penser de l'orientation de notre discipline sur la pratique vocale comme activité centrale, quand par ailleurs Eric Gross invite au renforcement de la dimension artistique et culturelle de chaque discipline ?
- Quelle place pour le développement de l'esprit critique des élèves dans notre discipline avec les nouvelles orientations ?
- Quel avenir pour l'éducation musicale avec la mise en place de l'accompagnement éducatif ?
- Derrière l'accompagnement éducatif, parallèlement à la définition du socle commun, et l'invitation de toutes les disciplines à renforcer leur dimension artistique et culturelle, ne doit-on pas lire une nouvelle définition de l'option des disciplines artistiques ?
- Les enseignements artistiques dans le cadre de l'accompagnement éducatif ne correspondent-ils pas à un déplacement de moyens visant une économie non négligeable pour le gouvernement, dont le résultat sera de laisser pour compte les élèves qui justement n'ont pas accès aux enseignements artistiques ?
- N'y a-t-il pas un risque à terme de voir notre fonction d'enseignant disparaître et avec tout ce qui en découle (formation, Capes, postes) pour devenir seulement une fonction d'animateur et par là même de perdre notre statut de fonctionnaire ?
- Quel objectif pour la musique à l'école ? Musique pour le peuple à l'école, musique pour l'élite hors de l'école ? Comment être l'indispensable pont entre les deux mondes ?

- Le lycée après le collège: harmoniser notre enseignement pour qu'il soit désiré après le collège, est-ce une gageure ? Ou de la nécessité d'une profonde réflexion pédagogique et mise entre parenthèse de la sacro-sainte liberté pédagogique?
- La musique ne risque-t-elle pas de tomber dans le piège sans retour de l'oralité à l'école ?
- L'écoute comparée à l'épreuve facultative du bac : quelles en sont les limites ?
- Le programme limitatif des terminales L : quels enjeux, jusqu'où aller et ne pas aller dans les oeuvres du programme ?
- Le prolongement en L : est-ce possible pour des jeunes qui débutent tard l'apprentissage, n'y a-t-il pas nécessité d'une maîtrise technique même si l'on reste modeste ?
- En y parvenant totalement ou partiellement, chacun apporte sa part de contribution dans l'exercice de la profession d'enseignant et l'amène ainsi à évoluer. En ayant choisi d'exercer ce beau et rude métier qui est le nôtre, que va-t-il rester du travail de chacun d'entre nous ? (un "retraité stagiaire" à Dijon)
- Quel devenir pour la pratique instrumentale en général (et pour la flûte en particulier) ?
- Dans le futur, prof de musique animateur ou éducateur ?
- Vingt profs de mon collège (sur 55) pratiquent la musique régulièrement et avec plaisir, certains sont semi-professionnels. Pourquoi continue-t-on à parler de matières principales et matières secondaires ?
- Parce qu'en classe nous abordons mille choses (histoire, géographie, physique, français, langues étrangères du monde entier, maths, sexualité, arts, éducation physique, éducation civique...), mes élèves constatent souvent que la musique est au coeur de tout. Pourquoi, dans de nouveaux programmes, n'amplifierait-on pas le cour de tout ?
- Que faire quand les élèves refusent de chanter ?
- le programme de seconde : quel ensemble de connaissances et quelles activités pour les acquérir ? ou comment concilier la préparation à la filière L et le choix de l'option facultative ?
- Quand cessera-t-on de se battre pour la discipline ?
- Aimez-vous les bergamotes ?
- Quand sera-t-on vraiment crédible ?
- Quand l'image du cours chahuté ne nous fera plus tort ?
- Pourquoi ne pas choisir d'avoir deux heures hebdomadaires d'Education Musicale pour les 6èmes et les 5èmes et de mettre cet enseignement en option à partir de la 4ème ? " De cette façon, on pourrait faire du travail approfondi avec les plus jeunes qui sont très demandeurs (toutes les semaines j'ai des élèves de 6ème qui regrettent de ne pas avoir 2 heures) et on pourrait s'adresser aux plus motivés à l'adolescence au lieu de se battre contre des 4èmes qui sont en pleine crise et ne sont guère curieux. Je sais qu'on a toujours eu peur que l'Education Musicale disparaisse en 4ème et en 3ème mais je pense que si on pouvait vraiment faire un travail de fond avant, les élèves seraient plus réceptifs après. Qu' en pensez-vous ?
- Pourquoi le comportement et le fonctionnement intellectuel des adolescents (surtout en 4ème et 3ème) fait-il peur à de nombreux enseignants ? Pourquoi toujours vouloir les enfermer dans une catégorie à part, ingérable et complètement fermée à toute autre pratique artistique que ce qu'ils partagent entre eux ? N'y a-t-il pas dans ce cas un réel danger à vouloir les exclure de toute possibilité d'éducation musicale (sous prétexte qu'ils muent) et d'ouverture culturelle (sous prétexte qu'ils sont « difficiles ») ?
- Quels matériels utiliserons-nous dans quelques années ? (ex: transmissions internet avec les élèves pendant et après les cours de ce qu'ils écoutent de ce qu'ils réalisent en chant, rythme...)
- Serons-nous associés à d'autres matières comme l'audio - visuel ?
- Quand cesseront les a priori sur notre matière ?
- Dans la logique d'une réduction du nombre de fonctionnaires, ne serait-il pas intéressant pour le gouvernement actuel de "traiter" en priorité les matières souvent dites non-fondamentales ?
- Ne sommes-nous pas, avec les professeurs d'art plastiques, en première ligne face aux réformes qui s'annoncent ?
- Le terme "Education musicale" apparaît-il dans le socle commun de connaissance ?
- Des intervenants artistiques privés, est-ce là l'avenir de l'éducation artistique ?
- Artiste ou professeur d'éducation artistique ? Ces deux métiers n'auraient-ils pas fusionné aux yeux de certains ?
- Si nous devons prendre nos élèves là où ils en sont, si nous devons faire avec ce qu'ils savent déjà, ne devenons nous pas des animateurs et non plus des enseignants chargés de véhiculer un savoir.

200 questions en vrac...

- Monter des spectacles avec les élèves, n'est-ce pas encore un des meilleurs moyens pour promouvoir notre matière?

- Avec nos centaines d'élèves par an, ne sommes nous pas finalement parmi les professeurs les plus influents d'un établissement ?

- Allons nous devenir petit à petit atelier de 16h à 18h ?

- Va-t-on vers une matière optionnelle avec des collèges à la carte, exemple dans un collège : 3 heures de musique par semaine et dans un autre pas du tout et dans un autre le maintien d'une heure .... ?

- J' ai encore 4 années à faire dans un collège de 500 élèves : devrai-je « cavaler » dans 2 ou 3 établissements différents, l'éducation artistique ayant été réduite à portion congrue, dans les 2 ans qui viennent ?

- Quel est l'avenir de la flûte à bec au collège ?

- Je voudrais connaître la place que l'éducation musicale va occuper dans l'avenir, étant donné que la part belle est faite de plus en plus au matières scientifiques, à l'informatique...L'Art paraît revêtir de moins en moins d'importance...

- Nous avions entendu parler du prolongement et du développement de la musique au lycée...mais manifestement nous n'en voyons guère l'application .

- Et nos chorales, si primordiales dans la vie d'un établissement et celle de beaucoup d'élèves, sont elles menacées ?

- Allons - nous disparaître pour alléger les horaires du collégien ?

- Allons-nous devenir bivalents pour, petit à petit, nous faire disparaître ?

- Allons-nous n'enseigner qu'une option ?

Ne serons nous pas particulièrement concernés pour nous occuper des "orphelins de 16 heures"?

- Pour la mise en place du créneau 16h-18h pour les "orphelins de 16h" :
Les craintes sont grandes que de voir les structures locales être privilégiées par rapport à nos chorales, nos ateliers et nos clubs.(coût moins important pour les intervenants extérieurs.) Que vont soutenir nos chefs d'établissements ? la qualité de nos projets, qui s'inscrivent dans une réelle démarche pédagogique? ou la diversité des activités proposées pour la « vitrine » de l'établissement ?

- Sera-t-on en droit de refuser d'assurer 7 heures de cours (8h-12h/13h-16h) + 2 heures (pendant lesquelles les élèves ne seront plus aussi frais qu'entre midi et deux pour des pratiques artistiques demandant une importante disponibilité physique et intellectuelle ?...et le prof ?)

- Plus les années passent, plus je me demande comment font les collègues qui ont plus de 55 ans pour assurer leurs cours avec énergie ? Il nous en faut dans les matières artistiques peut-être davantage que dans d'autres disciplines.

- Peut-on danser sur une valse à mille temps si on n'y met le temps ?

- J'enseigne depuis 12 ans, j'ai 34 ans et je me demande (déjà) dans quel état je serai après 55 ans et en sachant que j'en aurai encore pour 10 ans !!! Est-ce bien raisonnable ?

- N'est-ce pas le meilleur que l'on doit offrir à nos élèves ? un enseignement de qualité ??!...

- Apporter mon expérience aux jeunes collègues à 60 ans, je suis partante. Mais comment envisager de faire mes 120 kms quotidien en voiture (car j'imagine que le nombre de postes ne va pas s'améliorer d'ici 25 ans !) ?

- Quand nous laissera-t-on le temps de faire tout ce dont nous avons envie ? Toutes ces idées de cours, d'actions, de projets ? On nous en demande toujours plus, et il faudrait que chaque jour compte 36 heures pour arriver à tout faire avec qualité !

- A quand un module artistique obligatoire pour tout candidat se présentant au Bac (qui serait laissé au choix du candidat: musique, arts plastiques, théâtre, cinéma...)

- Quelle formation avons-nous pour enseigner aux élèves de SEGPA ? C'est pourtant bien un autre métier...

- N'y a-t-il pas moyen de proposer une véritable et réelle formation TICCE pour les enseignants qui n'ont pas eu la possibilité d'avoir cette formation initiale, et qui espèrent d'obtenir un stage Paf alors que les propositions deviennent de plus en plus réduites ?

- A quand l'attribution des 2h chorale généralisées pour tous ?

- Claude Allègre a-t-il fait assez de musique dans sa jeunesse pour comprendre que notre enseignement se base en premier lieu sur l'apprentissage de l'écoute de l'autre ?

- Comment faire pour qu'il y ait au moins un moment réellement musical dans chaque heure de cours ?

- Peut-il y avoir plaisir sans spontanéité ?

- Comment se fait il qu'il y ait tant de façons différentes d'évaluer le chant en classe. Lorsqu'on discute à droite et à gauche, il y autant de façon d'évaluer que de profs. Cela pourrait être bien de confronter de nombreuses méthodes avec leurs avantages et leurs inconvénients ?

- Qui est Stanislas Leszczynski ?

- Pourquoi y a-t-il aussi peu d'inscrits dans les stages de musique ?

- La musique aide-t-elle les élèves atteints de troubles du langage ?

- Pourquoi les enfants aiment-ils autant chanter et danser ?

- Pourquoi les adolescents n'aiment-ils pas chanter et danser ?

- Pourquoi avons-nous la vision qu'il faut toujours lutter contre les adolescents ?

- Est-il plus facile d'enseigner à des adolescents dans les autres disciplines ?

- A l'avenir, est-ce que les élèves qui habitent à 100 km des écoles spécialisées (conservatoire et musique) les plus proches pourront encore bénéficier au moins d'une éducation musicale en collège et lycée ?

- Pourquoi, en dehors de Paris, y a-t-il si peu de structures susceptibles d'accueillir nos élèves désireux de prolonger leur apprentissage de la musique en dehors du collège ?

- Pourquoi y a-t-il si peu de liens entre les écoles de musique et conservatoires et les collèges et lycée ?

- Peut-on parvenir à travailler en complémentarité avec les écoles spécialisées en gardant les spécificités actuelles de chaque enseignement ?

- L'objectif de nos chorales est-il de produire des spectacles « paillettes » ou de former les élèves à un moment musical de qualité ?

- Pourquoi le professeur d'éducation musicale culpabilise-t-il toujours plus que les autres enseignants ?

- Devrons-nous toujours nous excuser d'exister ?

- Le professeur d'éducation musicale restera-t-il à l'avenir libre et maître de ses projets dans le cadre de partenariats ?

- Quelles évaluations pour les élèves de notre discipline ?

- Où en est notre formation à ce sujet ?

- Quelle effet produit le cours d'éducation musicale sur la dynamique de classe ?

- Pourquoi les enseignements physiologie de la voix et musiques actuelles sont-ils les premiers à disparaître de la faculté de musicologie de Lyon ?

- Comment peut-on développer la création dans notre enseignement ?

- Comment concrètement travailler en transversalité avec nos collègues d'autres matières autrement qu'entre deux portes ?

- Comment créer une réelle continuité entre l'éducation musicale en collège – lycée et la musicologie à la fac ?

- Y aura t'il une refonte des programmes en Education Musicale et est-ce raisonnable ?

- Pourquoi pas des auditions d'oeuvres communes au niveau national pour tous les 6e, tous les 5e ... et renouvelables un peu comme les oeuvres du Bac pour plus d'homogénéité entre les régions ?

- Quel rôle peuvent jouer les professeurs d'éducation musicale dans le cadre de l'intégration au collège des élèves handicapés ?

- Les professeurs de musique seront-ils bientôt bivalents ?

- Comment justifie-t-on une modification prochaine des programmes avec suppression de l'activité instrumentale tant aimée des élèves ?

- Pourquoi entend-on encore aujourd'hui parler de matières fondamentales ? N'a-t-on pas encore compris que notre mère nous a bercés, dès nos premiers moments de vie avec une douce mélodie et non pas avec des nombres ou des textes ?

- Plus de travail instrumental en cours de musique ? qui peuplera les classes de conservatoire ? qui viendra jeune musicien de l'orchestre français des jeunes ? qui viendra admirer au concert le "geste musical" de l'instrumentiste ?

- Avenir de l'éducation musicale : Emancipation, éducation ou instruction ?

- Suppression de la carte scolaire : musique dans les établissements du centre ville mais les zones rurales, isolées ou les banlieues ne seront-elles pas oubliées ?

- Culture pour tous ou culture de classe ?

200 questions en vrac...

- Quel avenir pour nos IPR de musique ? Ne serait-il pas plus judicieux d'avoir les conseils, l'aide de professeurs du terrain ?

- Les nouveaux programmes s'accompagneront-ils de stages pour aider les professeurs à les appliquer ?

- Peut-on encore commencer à enseigner l'éducation musicale en 2007/2008 comme les plus anciens l'ont fait jusqu'à présent : dans l'objectif d'une carrière entièrement dévouée à cet enseignement ?

- Comment faire pour une meilleure communication verticale (entre les IPR et les professeurs) et horizontale (entre les différentes académies) ? L'inspection et Internet sont-ils les seuls moyens actuels ?

- Aurons-nous, sur un site officiel, par écrit, lors de réunions, des indications multiples et variées sur les nouveaux programmes pour nous guider dans leur application ?

- Le spectacle de fin d'année est-il le seul moyen pour montrer à l'extérieur notre travail quotidien ?

199 Pourra-t-on faire un jour le bilan qualitatif (et non pas en quantités d'élèves ou de réussite au brevet ou au bac...) du travail effectué au quotidien par tous les enseignants en éducation musicale collèges et lycées ?

- Certaines questions présentes ci-dessus vous mettrons sur la piste du lieu de notre prochain congrès APEMU (octobre 2008). Les avez-vous repérées ? Avez-vous trouvé dans quelle ville il se déroulera ?

Académies les plus performantes en 2007 (adhérents)

1 LYON	**50**
2 BESANCON	**38**
3 STRASBOURG	**35**

puis DIJON 30 - TOULOUSE 30 – NANCY 29

Un grand coup de chapeau aux collègues de l'Académie de Strasbourg et à sa déléguée!

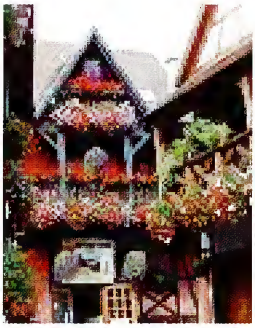

Retour sur une rentrée Apemu conviviale à Strasbourg...

Nous avons été tous très heureux de nous retrouver. Le nombre de participants en dépit de la date peu propice en dit long sur le désir de contacts professionnels et amicaux de chacun. Nous avons été très heureux de compter parmi nous des collègues de tous âges... l'apemu a besoin de tous!
A la demande de tous les présents, j'organiserai une soirée en mars. Nous déciderons de l'endroit en fonction des collègues qui confirmeront leur venue.

En temps que déléguée, je souhaite effectivement favoriser un vrai travail permettant l'épanouissement de notre matière dans la diversité des approches sans jugement de valeur. J'envisage encore d'assurer le travail de déléguée en 2008. Nous verrons ensemble si quelqu'un désir ensuite prendre le relais. Grâce à tous, j'ai le sentiment d'avoir déjà rempli l'engagement que j'ai pris vis à vis de l'Apemu : faire connaître l'association et tenter de la faire vivre en Alsace où elle semble avoir peu été développée par le passé.

Voici en résumé ce qui a été précisé lors de notre rencontre:

- L'apemu doit permettre aux collègues de se connaître afin de favoriser les échanges pédagogiques et les partenariats.
- Elle n'est pas synonyme de syndicat. Son rôle est complémentaire.
- Elle permet de faire circuler les informations librement entre nous. Concerts, rencontres etc....
-Elle permet de prendre du recul par rapport aux situations individuelles en cherchant toujours à réaffirmer pour chacun le rôle, la raison d'être , voire même la joie de notre métier.
- Elle doit en premier lieu être un soutien moral et technique pour les collègues.
- Elle doit permettre d'être informé et d'informer des évènements graves touchant un ou une collègue.
(Ex si j'avais été informée, j'aurais sans doute proposé de faire un geste pour la famille de Patrick Diffenthaler, décédé accidentellement en mars. Il est étonnant que rien n'ait été dit au stage de formation sur le bac du 23 mars alors que l'enterrement de Patrick ne datait que d'une semaine!)
- Il a été envisagé de proposer des articles pour le bulletin
- Une collègue a proposé son aide en matière d'informatique.

Dernier point qui a son importance, pour ceux qui poursuivent l'aventure en 2008, ce serait gentil de m'adresser vos cotisations dès début janvier afin de limiter pour moi les frais de timbre, et les coordonnées par mail pour limiter le travail de copie! Merci par avance!

Voilà, je m'excuse pour la longueur du message mais il me paraissait important de préciser tout cela.

Béatrice Larat – Belliot

BULLETIN D'ADHESION - 2007

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

En cas de modification, nom ou adresse antérieurs : .....
.....
Grade ou situation : .....
Indice/échelon :...../.....
Etablissement :.....
Ville/académie : ...../.....

Tarifs

Indice inférieur à 410, mi-temps, temps partiels ou retraités : 19 €
Indice supérieur à 410 : 38 €
Couple enseignant en éducation musicale et adhérent : 38 € + 19 €
Stagiaires PLC2 : 10 €

Versement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de l'APEMu

Montant total du chèque : €

L'adhésion est valable pour l'année civile et inclut l'envoi des 4 numéros annuels de la revue.

Ce bulletin est à renvoyer obligatoirement à votre délégué académique, à défaut à notre trésorière.
Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'adhésion envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

Si vous désirez adhérer à l'association sans recevoir les revues, entourez le refus suivant : **NON**

Si vous désirez vous abonner aux revues sans adhérer à l'association, reportez-vous à la page suivante.

N'oubliez pas de signaler à notre secrétaire tout changement d'identité ou d'adresse en cours d'année civile.

BULLETIN D'ABONNEMENT - 2007

(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

* Abonnement à 4 revues successives : 38 €

Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

Tout abonnement en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'abonnement envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

COMMANDE DES ACTES

(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

* Actes du congrès de Troyes :15 €
* Actes des congrès de Sèvres et Lyon: 15 €
Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

*** TOTAL DE LA COMMANDE**

Abonnement	€
Actes de troyes	€
Montant total du chèque	€

Relevé d'Identité Postale
APEMu - Siège social
6 Impasse Dubet
33700 Mérignac

ETAB	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE
30041	00001	0063396P 020	03

PUBLICATIONS DE L'APEMu

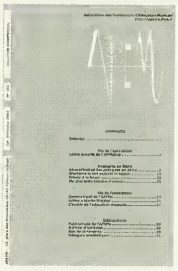

La revue APEMu
Informations concernant la discipline éducation musicale. Textes, programmes, formations, pédagogie, vie de l'association...

32 pages - publication trimestrielle
Abonnement 38 €

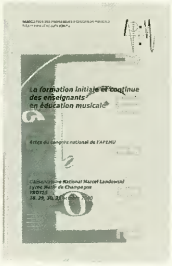

La formation initiale et continue des professeurs en éducation musicale
Actes du congrès de Troyes 2000.
Aspects théoriques et pratiques de la formation des enseignants (professeurs des écoles, du second degré); organisés en trois chapitres : état des lieux, pratiques musicales, sciences humaines.

124 pages - 15 €

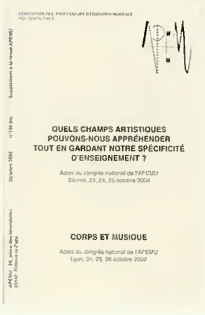

Quels champs artistiques pouvons - nous apréhender?

Actes du congrès de Sèvres 2004

Corps et musique
Actes du congrès de Lyon 2002

160 pages 15 €

DES OUTILS POUR ABORDER LA MUSIQUE TRADITIONNELLE CORSE

Pour ce 200è numéro, pourquoi ne pas faire un petit tour du côté du département « 20 » ? … A côté d'une cuisine et d'un accueil réputés, la Corse possède également un patrimoine musical intéressant. Voici quelques outils pour faire découvrir ce répertoire à des élèves de Collège.

LE CHANT CORSE :

Compagnons de route des Insulaires, les chants sont les plus fidèles témoins de la culture corse. Alors qu'ailleurs, il est spectacle, en Corse, le chant est une fonction (tâche quotidienne, joie, deuil, croyance, lutte). Ainsi, qu'ils aident l'enfant à s'endormir, l'amoureux à exprimer ses sentiments, ou le défunt à gagner le repos éternel…, les chants corses sont un langage à part entière.

Les chants corses sont de tradition orale, interprétés *a cappella* et contiennent pour les plupart des parties improvisées. Leur caractère est presque toujours grave, la mélodie souvent empreinte de mélancolie comme la mélopée grecque, rappelant ainsi celle des pays orientaux.

a. Les principaux chants monodiques :

Les chants monodiques, qui représentent l'essentiel du répertoire féminin, accompagnaient les moments importants de la vie quotidienne de l'enfance jusqu'à la mort.

A nanna

Berceuse *(appelée aussi nannaninna ou ninnininanna)* **exclusivement chantée par les femmes**

La berceuse a un rythme caractéristique obstiné. Elle peut contenir des parties improvisées pour faire durer le chant jusqu'au sommeil de l'enfant.

Les femmes souhaitaient aux filles, beauté et riche mariage, aux garçons, force et courage ; car comme l'exigeait la tradition, le garçon aura le devoir de venger l'honneur de la famille et il deviendra un fier bandit.

U voceru

Chant funèbre (réservé aux morts violentes) interprété par les femmes.

Il est improvisé au chevet du défunt et réservé aux femmes ; il est l'expression d'une immense douleur non résignée. Ce type de chant allie éloges au défunt et appel à la « vendetta » si l'honneur l'exigeait.

U lamentu

Plainte, complainte (pour les morts naturelles), interprété par les femmes ou les hommes

C'est un chant de douleur mais pas forcément lié à la mort ; c'est un chant non rituel qui n'est pas improvisé. Poésie de 6 vers octosyllabiques racontée par une personne qui évoque sa propre histoire (lamentation d'un bandit, animal disparu, ...).

A sirinata

« *Sérénade* » chantée par les hommes

C'est une monodie à argument amoureux - à l'origine exclusivement vocale - destinée à être interprétée en plein air durant la nuit sous les fenêtres d'une personne afin de la séduire ou de l'honorer. Elle peut contenir des parties improvisées et n'obéit à aucune forme fixe. Souvent accompagnée par un violoneux, puis par une guitare et/ou mandoline.

b. Les principaux chants polyphoniques :

A paghjella

C'est le chant polyphonique corse par excellence, celui qui définit le mieux la singularité musicale de la Corse. La *paghjella* se compose de 6 vers octosyllabiques chacun. Elle se chante à 3 voix. La pratique de la *paghjella* est limitée à certaines régions du Centre et du Nord (Castagniccia, Niebbiu, Balagna, ...).

Ordre d'entrée des voix :

A seconda : voix principale, celle qui conduit la mélodie, qui énonce le texte dans son intégralité (« u versu »). Elle est interprétée par **1 seul chanteur**.

U bassu : voix la plus grave qui donne de la profondeur à la première voix. Interprétée par **1 ou plusieurs chanteurs**.

A terza : voix la plus aiguë qui enrichit la polyphonie d'ornementations, jouant sur des intervalles variés et serrés (les « rivuccate »). Interprétée par **1seul chanteur**.

Parce qu'elle dénote un certain art de vivre en commun, les chanteurs se placent en cercle, le bras placé parfois sur l'épaule du voisin. La main sur l'oreille peut avoir deux raisons : - fermer l'oreille pour écouter les autres chanteur, - soit, à l'inverse, l'ouvriren pavillon pour mieux entendre son propre chant. Ce geste peut, pour certains, devenir instinctif car il permet de participer psychologiquement à la circulation des sons.

U terzettu

C'est un chant moins répandu auquel semble se rattacher une origine plus savante que populaire : cette forme serait issue de la grande poésie toscane du XIV^{è} siècle. Le *terzettu* est composé de 3 vers (d'où son nom) de onze pieds ayant une construction plus simple que la *paghjella*. Il évoque généralement des genres poétiques savants, souvent des complaintes d'exil ou d'amour. Ce type de chant était très prisé au Moyen-Age par les troubadours.

U magrigale

Egalement d'origine savante, il n'a pas de structure métrique fixe ; les strophes sont donc poétiquement libres et irrégulières. Les *madrigali* sont très rares et se rencontrent essentiellement à Tagliu-Isulacciu.

LA MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Les instruments à vent

A cialamella

Flûte taillée d'une seule pièce dans une branche de figuier ou de buis qui se termine en pavillon évasé. Elle possède 5 ou 6 trous suivant les modèles. A son extrémité, on y ajoute une anche en roseau (appelée « zampogna ») qui donne à la *cialamella* ce timbre nasillard si caractéristique. La *cialamella* a une sonorité très puissante.

A pivana

Flûte entièrement taillée dans une corne de chèvre. Elle possède 6 trous et a un son aigu et clair.

A pirula

Flûte en roseau. Les 6 trous se font avec un fer rouge. Sa sonorité est plus voilée que celle de la *pivana*.

Autres instruments à vent utilisés : harmonica, cornemuse (« a caramusa »), accordéon (« u urganettu »)

Les instruments à cordes

A cetera

Cistre composé d'une caisse de résonance légèrement bombée et d'un large manche muni de 8 doubles cordes métalliques rattachées à un chevillier (où est souvent sculptée une figurine). Sa sonorité évoque le clavecin.

Autres instruments à cordes utilisés :
mandoline (« a mandulina »),
guitare (« a chitarra »)
et violon (« u viulinu ») .
On les appelle les violoneux.

Les instruments à percussion

A riberbula

Il s'agit d'une guimbarde, instrument entièrement métallique. Il faut mettre les 2 branches entre les dents puis mettre la languette en vibration avec un doigt. Les différents sons sont obtenus en modifiant la position de la langue et la fermeture de la bouche.

A cassella

Il s'agit de la percussion la plus répandue. On tend une peau de chèvre sur un tamis. On l'utilise avec de petits bâtons.

Autres instruments à percussion utilisés : triangle (« u timpanu »), cuillères (« e cuchjare »), tambour (« u tamburu »), grelots (« i sunaglieri »)

3. ***MATERIEL PEDAGOGIQUE*** :

PRATIQUE VOCALE : Interprétation d'une berceuse : exemple *« A Nanna di u Cuscione » (cf. partition)*

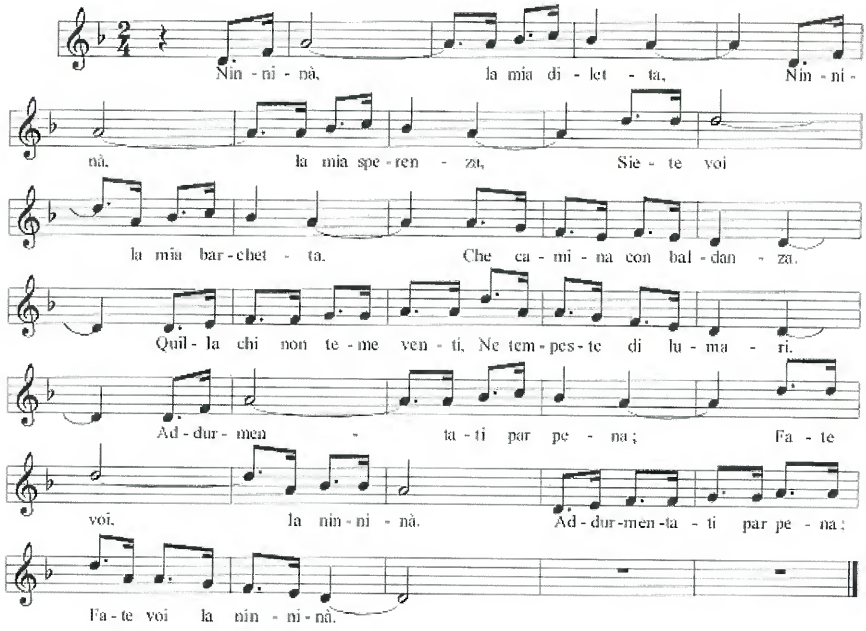

PRATIQUE INSTRUMENTALE : accompagnement à la flûte à bec de la *« Nanna di u Cuscione » (cf. partition)* ; travail corporel ou aux percussions sur les extraits *« Polca d'Olmi è Cappella »* et *« S'é tù voli à Catalina »* du CD « Punt'è Taccu »de *Diana di l'Alba (cf. partition).*

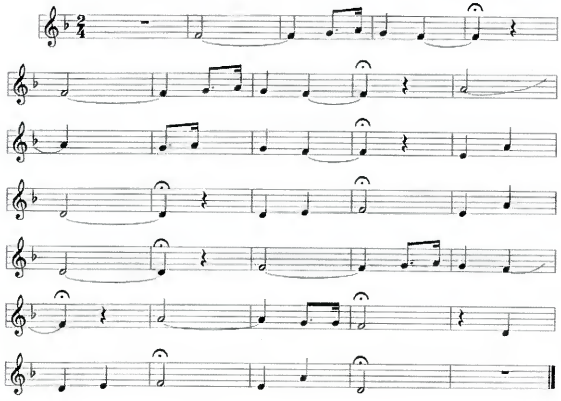

pratique corporelle et instrumentale

1. « Polca d'Olmi è Cappella »

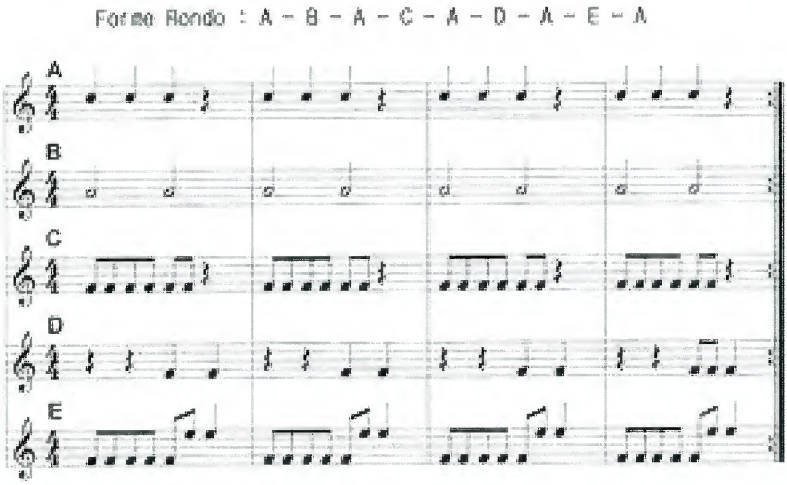

2. « S'é tù voli à Catalina » (Sermanu – Quatrigliu)

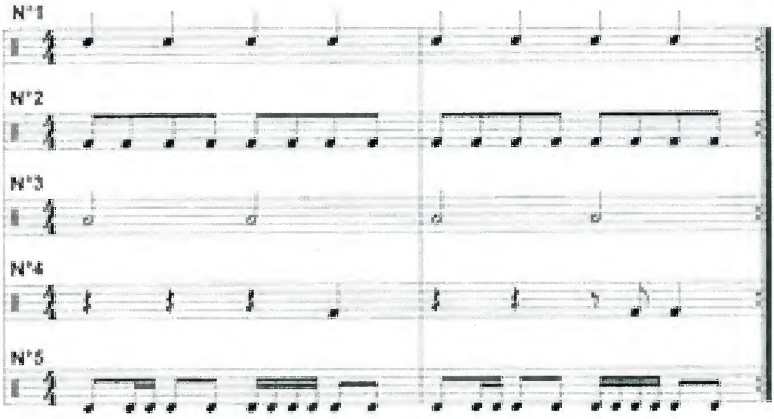

ECOUTES :

- Différents types de chants corses : « Nanne di Corsica » (berceuses corses), Disques Concord, Albiana et Casa ; « Voce di Corsica » (polyphonies), Sony et Olivi Music

- Chants et instruments : *Sarocchi* « Pezz'à pezzi », Buda Musique, 822962

- Instruments et danses : « Punt'è Taccu » *Diana di l'Alba*, Ricordu, CDR 172

BIBLIOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE :

- *Antulugia di u cantu nustrale*, G. de Zerbi, La Marge, Ajaccio, 1993

- *Musiques traditionnelles de Corse,* D. Bosseur-Salini, A Messagera, Gênes, 1996

- *Polyphonies vocales traditionnelles en Corse* (volume 57), F. Quilici, Revue de musicologie, Paris, 1971

- *Polyphonies Corses*, P. Catinchi, Actes Sud, Paris, 2002

- *Les musiques de Corse*, A. Massoni, ed. Alain Piazzolla, Ajaccio, 2006

- *Polyphonies corses, l'orgue et la voix*, Annie Goffre, L'Harmattan, Paris, 1996

- *Etats des recherches sur les instruments traditionnels en Corse*, E Voce di u Cumune, ed. Accademia d'i vagabondi, Cassanu, 1984

- « Approche de la polyphonie vocale dans la musique traditionnelle » in *Etudes Corses N°11*, D. Bosseur-Salini, 1978

- *Etats des recherches sur les chants traditionnels en Corse*, E Voce di u cumune, ed. Accademia d'i vagabondi, Cassanu, 1986-1992

- *Carulina U paesi di i strumenti,* G. M. Weber, CNDP-CRDP Corse, 2001

Je reste à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient un complément d'informations.

Emmanuelle MARIINI
mariini.emmanuelle@orange.fr

Rapport Moral

Chers collègues,

C'est pour la première fois qu'en tant que Présidente de l'Apemu je me lance dans l'exercice du rapport moral pour l'année 2006-2007.

Tous les deux ans l'Apemu organise un congrès, dans une académie, sur un thème de réflexion dans le but de contribuer au développement de l'éducation musicale.

Le 8ème congrès de l'Apemu en Octobre 2006 avait pour thème : « Les objectifs de notre discipline (percevoir, connaître, produire) au travers de pratiques contemporaines.»

Le congrès fut encore passionnant au travers des différents ateliers et conférences, en montrant que l'Apemu réfléchit aussi, et c'est son rôle, sur les nouvelles orientations des programmes.

Je tiens à féliciter et à remercier toute **l'équipe d' Aix en Provence** qui s'est beaucoup investie pour faire de ce 8ème congrès un moment fort de la vie de l'association.

Après ces remerciements, je voudrais présenter des excuses à tous les membres et les abonnés pour le retard sur l'envoi des bulletins pour cette année. C'est dans ce genre de situation que l'on mesure ce que doit une association à l'investissement de ses membres sur le long terme. Lors de la dernière AG, la directrice de la publication a changé. Cette dernière a malheureusement démissionné en cours d'année occasionnant une période de flottement au niveau des bulletins.

Je salue ici l'initiative, le travail et la patience de l'équipe qui a pris momentanément la relève pour que ces publications voient le jour ! La publication régulière du bulletin est primordiale pour l'existence, l'importance et la reconnaissance de l'Apemu. Fernando nous rappelait déjà, je cite : « **le bulletin est le reflet des idées que nous défendons et partageons avec tous les professeurs d'éducation musicale**, il est certes lu par les adhérents mais aussi l'institution et des personnes extérieures ».

Je rajoute qu'à travers ce bulletin il faut diffuser une image riche, diversifiée, et vivante de notre discipline car les clichés et autres stéréotypes sur notre enseignement ont la vie dure !

Alors **ne négligeons pas un tel outil de communication.** C'est à nous de le faire vivre et quand je dis nous, c'est tous les délégués académiques présents ou non à cette AG, il leur incombe d'en faire part aux adhérents dans chaque département. Certes cela demande un peu de temps, je suis sûre que chacun d'entre vous a une expérience pédagogique, une réflexion, un point de vue à faire partager , éléments qui peuvent contribuer à changer la vision de l'enseignement de l'éducation musicale autour de nous. Il en va de la survie de notre association, de notre métier.

Alors à vos plumes pour 2007-2008 ! Les sujets ne manquent pas !

Mobilisons nous pour notre publication, sa vitalité!

L'Apemu doit se mobiliser pour faire vivre son bulletin mais aussi pour défendre les intérêts de notre discipline chaque fois que ces derniers sont menacés.

L'année 2007 a été riche en évènements : un nouveau Président de la République, un nouveau Ministre de l'Education Nationale et de nombreuses déclarations de part et d'autre, sur l'éducation culturelle et artistique dont nous faisons partie !

Certes, je me suis réjouis comme vous de **l'abrogation du décret De Robien**, la circulaire de 1949 sur les heures de chorale est toujours d'actualité, mais les récentes déclarations de M. Sarkozy, dans sa **lettre de mission à M. Darcos** et dans les médias, ainsi que la publication au BO en juillet 2007 de **la circulaire sur l'accompagnement éducatif**, m'ont de nouveau alarmée . L'Apemu fait partie de la conférence des présidents qui était reçue le 19 Septembre par M. Xavier Darcos au ministère.

Inquiets sur **le devenir de l'enseignement artistique au collège**, l'Apap et l'Apemu ont transmis à cette occasion au Ministre de l'Education Nationale, en mains propres, un communiqué demandant **le maintien de l'obligation d'enseignement de l'éducation musicale et des arts plastiques pour tous les collégiens** dans le respect de la **grille horaire nationale** ainsi que le recrutement des enseignants d'éducation musicale et d'arts plastiques par le **maintien des postes au concours nationaux du Capes et de l'Agrégation**.(Ce communiqué est publié dans le bulletin n° 199.)

Pourquoi? J'ai vu avec étonnement le gouvernement s'intéresser à grand renfort de communication au **développement de l'éducation artistique et culturelle** tout au long de la scolarité des élèves comme si jusqu'à présent c'était le désert en la matière.

La mise en place et la généralisation de dispositifs de **partenariat avec le ministère de la culture et les collectivités locales**, je ne suis pas contre à condition que les projets demeurent encadrés par des enseignants spécialistes des enseignements artistiques.

Je suis très inquiète quand je vois notre Ministre de l'Education Nationale Xavier Darcos dire lors de son rapport au Président de la République , je cite : « il faut accueillir dans les établissements scolaires des personnalités qui ont d'autres expériences », parler de « **globalisation et annualisation des enseignements** (quoi de plus simple à annualiser que les enseignements artistiques qui n'interviennent qu'une heure par semaine ?) et quand je lis que « la mobilité externe des enseignants concernerait les collectivités locales, les ministères chargés de questions culturelles, le réseau associatif », je retrouve des éléments de la circulaire sur l'accompagnement scolaire.

M Darcos est favorable à une réduction de l'horaire élève, par le passé ce sont toujours les enseignements artistiques qui se retrouvent sur la sellette quand on veut réduire le volume horaire et faire des économies budgétaires !

Trop de questions demeuraient sans réponse avec des inquiétudes fortes, ma collègue de l'Apap étant dans la même situation , **nous avons décidé de** réagir envers le ministère, et à défaut d'audience de vive voix, **transmettre un communiqué** !

Le ministère a réagi quinze jours plus tard, il souhaitait rencontrer les deux associations représentant les enseignements artistiques au collège et nous proposa un rendez vous avec Marc Schérringham, conseiller du ministre, le 4 octobre au ministère.

Ce fut l'occasion pour l'Apemu et l'Apap, lors d'**une heure trente d'entretien**, de faire part au ministre des craintes concernant le devenir des enseignements artistiques au collège, et de poser des questions précises.

Je tiens lors de ce rapport moral à vous livrer quelques moments de cet entretien car ses propos ne m'ont pas rassurée !

M Schérringham nous a tout d'abord rappelé que **le ministère reste favorable à la bivalence**, une nouvelle bivalence **avec une mineure et une majeure !**

Questionnée sur la bivalence, j'ai **clairement affirmé au nom de l'association que nous n'acceptions pas ces mentions ou certifications complémentaires** et défendions le Capes et L'Agrégation pour le recrutement des professeurs d'éducation musicale.

Je me suis inquiétée de **la disparition du terme « éducation musicale » de toutes les publications émanant de la présidence ou du ministère** concernant l'éducation artistique et culturelle avec comme exemple le catalogue 2007-2008 du CNDP : au chapitre éducation culturelle et artistique , les arts plastiques sont toujours mentionnés, l'éducation musicale a disparu, **on ne trouve que des « disciplines artistiques » dont la musique et sept n'ont aucun concours de recrutement !**

Le conseiller m'a répondu qu'il ne fallait pas s'attacher a des **détails d'appellation « musique », « éducation musicale »**, c'est la même chose et **ces disciplines ne doivent pas être considérées comme des matières.**

Je lui ai alors rappelé que **l'Education musicale est l'appellation de notre discipline** telle qu'elle fait partie des enseignements obligatoires en collège et que jusqu'à présent les futurs enseignants passent un Capes d'éducation musicale et chant choral.

Que signifie donc la disparition du terme « éducation musicale » dans les différents discours, décrets, circulaires émanant du gouvernement et évoquant l'éducation artistique et culturelle au collège , je me pose des questions, est **ce que** dans ces conditions **la musique ferait partie comme les arts plastiques le sont déjà ,des mentions ou certifications complémentaires ?**

M Schéringham m'a assuré que la musique n'est pas concerné pour le moment (ce qui n'est pas pour me rassurer !) par les certifications ou mentions complémentaires. Il comprend nos préoccupations mais elles n'ont pas de fondements. Je ne suis pas d'accord !

J'ai souligné au nom de l'Apemu que les professeurs d'éducation musicale apprécient l'intérêt porté à l'éducation artistique et culturelle par la présidence et le ministère de l'éducation nationale mais ils s'inquiètent du **financement et de l'organisation des mesures d'accompagnement éducatif mises en place en ZEP cette année et généralisées à tous les collèges à la rentrée 2008** .Ceci dans un **contexte de réduction budgétaire, réduction de postes, réduction du volant horaire/élève** par semaine voulu par le président Nicolas Sarkozy. Comment cette offre d'éducation artistique et culturelle peut-elle se mettre en place sans supprimer les heures d'enseignement qui existent à travers l'éducation musicale et les arts plastiques ? Qu'est-ce qui va être supprimé ?

Réponse de M Schéringham : « L'horaire enseignement n'est pas affecté et vous participez aux activités : il y a deux manières de voir.

La réduction, suppression est une possibilité, mais ce n'est pas l'orientation actuelle du ministère. Dans une vision globale on peut parvenir à cet état de choses. **Augmenter les heures n'est pas la direction choisie à cause des dépenses publiques**. Il n'y a pas de menace à priori contre vous, vous n'êtes pas visés particulièrement. Au collège il y a une réduction globale, elle n'est pas énorme. Au lycée on verra. **Pour le moment l'éducation musicale et les arts plastiques continuent à faire partie des enseignements obligatoires en collège**, vous pouvez rassurer vos collègues , mais je suis conscient de vos craintes et vos préoccupations. Nous voulons renforcer l'EAC qui comprend l'enseignement, mais aussi d'autres activités telles que les pratiques amateurs en atelier au collège après les cours. Comme l'EPS et le Sport, ce n'est pas seulement l'enseignement. Mais cela n'implique pas immédiatement une disparition des matières. (souligné par nous)

J'ai insisté sur des craintes. Qu'en sera t il du **maintien des enseignements artistiques tels que l'éducation musicale et les arts plastiques** comme ils sont actuellement **enseignés au collège à raison d'une heure hebdomadaire pour chacun**, avec l'autonomie des établissements , la globalisation des moyens, avec la contrainte d'économies dans le budget de l'Etat.

On nous parle de globalisation horaire, on peut très bien imaginer dans ce cas une annualisation.

Pourrait on dire qu'un établissement qui propose 36 heures dans l'année à raison de sorties ou animations culturelles avec un partenaire culturel dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle, ait rempli son contrat vis-à-vis de la formation en éducation musicale d'un élève de collège et ce pour toute son année scolaire ?

Comprenez vous là nos craintes et nos préoccupations ? Lorsque M Darcos dans son discours de Juin au collège Jean Lurçat à Sarcelles dit que c'est en assistant à une représentation à l'opéra Bastille que « les élèves ont vraiment compris ce qu'était l'opéra, plus que dans tous les cours qui l'ont précédés, » il ne réalise pas que c'est grâce à la sensibilisation des enfants en cours d'éducation musicale , à la préparation faite par les enseignants que ces adolescents sont à même d'apprécier et comprendre un opéra, genre si éloigné de leur musique quotidienne , celles des radios et MP3 qu'ils écoutent.

M. Schéringham assure alors qu' il n'est pas question pour le moment d'annualisation des horaires par matière, mais une grande autonomie sera laissée aux établissements, au chef d'établissement et à ses équipes pédagogiques dans le respect du socle commun de connaissances.

J'ai alors rappelé au conseiller que les « activités collectives » comme les ateliers de pratiques artistiques et les chorales, existent déjà, de même que les classes à PAC , ils font partie intégrante du **projet d'établissement dans le cadre du volet artistique et culturel** de ce dernier, les heures pour les assurer sont incluses dans la DGH donnée aux établissements dont la répartition est votée en CA.

J'ai fait comprendre mon étonnement de voir un ministre vouloir que les établissements scolaires proposent aussi **des activités artistiques et culturelles mais après 16 heures**, après les cours **en partenariat avec les collectivités locales et les associations**. Cela veut il dire que pour les chorales et les ateliers de pratique artistique, s'ils existent, animés par des professeurs d'éducation musicale, en HSE, et après les cours ? J'ai posé la question directement !

Rapport Moral

Réponse de M Schéringham « **Seuls les enseignements obligatoires feront partie de la DGH des établissements**.

Avant **l'horaire** des ces activités était fléché dans la DGH, maintenant il **est globalisé**. On va vers la globalisation **pour une plus grande liberté des établissements**. **Les activités d'accompagnement après l'Ecole**, vous devez y participer et vous y investir, (en HSE, c'est nous qui le précisons) car vous n'êtes pas les seuls, en 2008 cela va s'étendre dans tous les collèges ». **Il faut accepter de monter des projets avec les associations**, de travailler avec elles pour accompagner les « orphelins de 16h ». Les activités diverses, de soutien, de sport, culturelles, répondent à une demande sociale. Si les professeurs n'ont pas envie de s'investir, (c'est nous qui soulignons, en HSE, après leur journée de cours !) alors là le chef d'établissement interviendra...

M Schéringham a conclu en nous disant qu'il y avait une nouvelle donne entre EN et la culture. Je l'ai réalisé au travers des missions confiées par M. Sarkozy aux deux ministères de la culture et de l'éducation nationale , elles sont identiques ! **Une réflexion est entamée sur le métier d'enseignant.** Il nous a rappelé la contrainte de la dette publique sur le budget de l'Etat.

J'ai terminé en regrettant que l'Apemu ne soit pas consultée sur toutes les mesures ou programmes qui concernent les enseignements artistiques et l'éducation artistique et culturelle au collège et au lycée. M Schéringham n'a pas relevé mais s'est réjouit de voir une association de professeurs défendre si ardemment sa matière et l'enseignement de cette dernière. Il espère m'avoir rassurée. Je tenais à vous livrer quelques extraits de cet entretien lors de ce rapport pour vous montrer combien l'association doit rester mobilisée. En 2003 lors de son rapport moral Fernando regrettait de ne recevoir aucune audience de la part du ministère au sujet de l'optionalisation en 3ème, cette fois ci j'ai été reçue mais cet entretien me laisse un goût amer et n'enlève rien à mes inquiétudes. Il me pousse à vous demander, à vous tous de rester mobilisés, communiquant et vigilants plus que jamais pour **faire vivre et défendre l'éducation musicale**.

Je souhaite à travers cette AG discuter avec vous de **l'évolution du contenu du bulletin**, de la mise en place de l'accompagnement éducatif pour cette année, des différentes déclarations sur l'éducation artistique et culturelle, du **socle commun de compétences** avec les acquisitions à avoir en fin de cycle en ce qui concerne notre matière et **le pouvoir de mobilisation de notre association** à travers l'investissement et la communication de ses membres.

2008 sera une année de congrès pour l'Apemu et plus que jamais nous devons montrer que notre association est aussi **une force de réflexion et de proposition pour l'éducation musicale!** Le congrès sera aussi à l'ordre du jour !

Je termine en remerciant Patrice Latour pour l'organisation de cette AG à Rouen et en vous souhaitant à tous une bonne AG !

Merci !

Aix - Marseille
Martine Honorat :
12 avenue d'Indochine 13100 Aix - en - Provence
04 42 21 35 64 *martinehonorat@wanadoo.fr*

Amiens
Sabine Dommanget :
5 rue de l'Abbé Danicourt 80260 Naours
jcsab@tele2.fr

Besançon
Françoise Cuynet
26 rue Renan 25000 Besançon
03 81 83 27 9 fcuynet@nerim.fr

Bordeaux
Catherine Baudy :
12 allée François Villon 33510 Andernos
05 56 26 25 86 *catherine.baudy@wanadoo.fr*

Caen
Patrick Leroy :
2 Allée de la Glacière Résidence Le Parc de Lébisey
14200 Hérouville Saint-Clair
pl-leroy@wanadoo.fr

Clermont - Ferrand
Claude Laporte : 10 bd Léon Malfreyt
63000 Clermont - Ferrand
laporte.claude@libertysurf.fr

Corse
Emmanuelle Mariini : Résidence l'Aiglon Bât. B
rue du Ch. Colombani 20200 Bastia
m.emmanuelle@wanadoo.fr

Créteil
Francine Brun : collège J.B. Clément
5 rue Chardavoine 93440 Dugny
06 14 61 39 67 *brunfrancine@club-internet.fr*

Dijon
Renata Harbulot : 3 allée de la Source 21000 Dijon
03 80 41 31 40 *renata.harbulot@orange.fr*
Christine Vallin : Verseaux 71740 St Maurice
03 85 26 23 91 *christine.vallin@wanadoo.fr*

Grenoble
Martine Bertier-Wolfrom :
12 rue Barral de Montferrat 38100 Grenoble
tél/fax : 04 76 47 92 17 *ma.berwol@free.fr*

La Réunion
Catherine Pey :
12 chemin des Fleurs 97490 Ste Clotilde
02 62 52 58 72 *pey.cat@voila.fr*

Lille
Maud Covain :
17 rue Robinson 59213 Sommaing/Ecaillon
03 27 29 58 80 *maud.covain@libertysurf.fr*

Limoges
Dominique Habellion :
5 rue d'Aixe 87920 Condat sur Vienne
05 55 30 67 65 *domi.habellion@laposte.net*

Lyon
Hélène Haranger :
27 rue Anatole France 69580 Sathonay Camp
04 78 08 14 49*heleneharanger@club-internet.fr*
Mireille Chovet :
6 Impasse des Verriers 42610 St Romain le Puy
04 77 76 97 70 *mireille.chovet@actinov.com*
Anne-Françoise Garny :
3 rue des joncs 01000 Bourg - en - Bresse
04 74 50 32 65 *annefg@wanadoo.fr*

Martinique
Benoît Lenglet :
appt.5 résidence Casamarina Quartier Mondésir
97290 Le Marin
05 96 74 03 82 *benoit.lenglet@wanadoo.fr*

Montpellier
Marie-Thérèse Pouget :
496 avenue Pasteur 34490 Lignan sur Orb
tél/fax : 04 67 32 73 03
mt.pouget@tele2.fr
Jean-Michel Vallot :
71 avenue Mermoz 66000 Perpignan
04 68 67 52 01
Carmen Ceresuela :
B.P. 14 66120 Font - Romeu
carmen.ceresuela@laposte.net

Nancy - Metz
Hélène Wagner :
23 A rue Lavigerie 54000 Nancy
03 83 40 83 28
helene.wagner@ac-nancy-metz.fr

Nantes
Jean-Martial Fouilloux :
33 rue Maurice Lagathu 44000 Rezé
06 77 90 04 95
jean-martial.fouilloux@wanadoo.fr

Nice
Erik De Brun :
4 rue Charles Peguy 06100 Nice
04 93 52 26 49 / 06 77 18 67 62
e.debrun@wanadoo.fr

Orléans - Tours
Julien Nay :
33 rue de Brest 37100 Tours
06 82 47 09 83 *julien.nay@wanadoo.fr*

Paris
Denis Féau :
7 rue du Dessous des berges 75013 Paris
01 43 20 24 25 *denis.feau@free.fr*

Poitiers
Brigitte Berthommé :
Mautré 79400 Azay - le - Brûlé
05 49 05 74 75
brigitteberthomme@liberty-surf.fr

Reims
Philippe Poisson :
22 rue Antoine Parmentier 10300 Sainte savine
03 25 79 50 60 *philippe.poisson@wanadoo.fr*

Rouen
Patrice Latour :
9 rue de Neuvillette 76240 Mesnil Esnard
02 35 79 83 40 *pmlatour@hotmail.com*

Strasbourg
Béatrice Larat Belliot:
12 place Mathieu Zell 67170 Brumath
03 88 26 36 24 *larat-belliot@noos.fr*

Toulouse
Marie-Stéphane Punsola:
11 ch Gaylar 31270 Cugnaux
05 67 74 29 72 / 06 81 90 34 10
marie-stephane.punsola@tiscali.fr
Goday Ramos Pascale:
6 place de l'église 31290 Avignonet Lauragais
05 34 66 23 12 / 06 22 63 06 73
pascalegoday@aliceadsl.fr

Versailles
François Chaumeil :
32 rue Albert Thomas 75010 Paris
01 42 49 22 59 *f.chaumeil@noos.fr*
Anne Lemarchand :
218 rue du Maréchal Foch 78410 Flins sur seine
01 30 95 78 10 *anne.lemarchand@freesbee.fr*

Imprimerie LM Print Saint Symphorien d'Ozon (69)
Mise en page: Dominique Terry/Nicolas Robin
Dépôt légal : 4ème trimestre 2007 - ISSN : 1265 - 3462
Abonnement : 38 € - Prix de vente au numéro : 9,50 €